FICHE THEMATIQUE 2

LA CONCEPTION D'UN PROJET AUTOROUTIER

L'élaboration des projets d'autoroutes comme la RN 154-12 suit un processus complexe et progressif depuis les premières études d'opportunité jusqu'à la réalisation des travaux et la mise en service de l'infrastructure. Le déroulement complet de ces études et des travaux, y compris après la mise en service, peut être décomposé en sept étapes.
Le projet de mise en concession autoroutière de la RN 154 et de la RN12 se situe actuellement en phase d'études préalables, soit dans la deuxième étape du processus.

7 étapes d'études et de procédures

	ETAPES	OBJECTIFS	PRINCIPALES ETUDES/ PHASES	Procédures
1	Les études d'opportunité	Identification des besoins en déplacements et définition des caractéristiques et objectifs de la nouvelle infrastructure	→ Analyse des trafics → Evaluation socio-économique → Evaluation environnementale	Débat Public
2	Les études préalables	Choisir la meilleure solution d'aménagement et définir ses fonctionnalités, ses caractéristiques techniques et son coût.	→ Etudes techniques, environnementales et économiques → Définition des perspectives d'aménagement du territoire	Conception, concertation et validation du projet
3	Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la finalisation du dossier programme	Déclaration d'utilité publique du projet (par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'Etat) et établissement du programme définitif de l'opération (engagements de l'Etat)	→ Rédaction du dossier programme : objectifs, besoins, contraintes et exigences de l'Etat relatives aux conditions de réalisation et d'insertion du projet.	Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'étape actuelle du projet RN 154 - RN12

Choix du concessionnaire par appel d'offres

CONCESSIONNAIRE

4	Les études de projet : conception détaillée (avant projet autoroutier)	Définir les caractéristiques géométriques exactes du projet	→ Etudes techniques détaillées du projet : géométrie et emprise du tracé, des échangeurs, des rétablissements de voiries, des viaducs…	Acquisitions foncières et procédures d'autorisation
5	Les travaux de construction	Réalisation de l'infrastructure	→ Travaux de réalisation	
6	La remise à l'exploitant et la mise en service	Mise en service de l'infrastructure	→ Inspection et audit de sécurité préalable à la mise en service	
7	Les bilans et évaluations de l'opération	Dresser le bilan socio-économique, environnemental et sécuritaire de l'infrastructure après sa mise en service (vérification des engagements de l'Etat)	→ Bilan sécurité routière par l'exploitant à 6 mois après mise en service → Bilan financier par le maître d'ouvrage (à 6 mois) → Bilan socio-économique et environnemental (à 5 ans)	

CONCESSIONNAIRE

L'organisation et le contenu des études préalables (la phase actuelle du projet RN 154-112)

Les conclusions des études préalables permettront de choisir la solution d'aménagement la plus adaptée (notamment son tracé), d'en arrêter les principales caractéristiques techniques et d'en déterminer le coût avec précision. Pour le projet des RN 154 et RN 12, elles sont menées en deux phases : une première pour identifier les enjeux des territoires et les options de passage ; une deuxième qui portera sur la conduite des études de tracés et d'insertion du projet. Elles seront ponctuées par l'approbation formelle du projet préalablement au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les études préalables première phase

Ces études menées sur une zone étendue permettent de :

- ✓ *recueillir des données techniques, économiques et environnementales ;*
- ✓ *identifier les zones naturelles sensibles ou d'intérêt communautaire ;*
- ✓ *réaliser, en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux, une synthèse des perspectives d'aménagement local ;*
- ✓ *proposer, analyser, comparer les différentes options de passage.*

Les études préalables seconde phase

Les études précédentes sont poursuivies et affinées pour l'option retenue. Un approfondissement des données techniques, économiques et environnementales sera engagé. Les variantes de tracés et de points d'échanges sont alors recherchées et comparées. Les impacts directs et indirects sont évalués notamment dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

Le dossier est ensuite porté à l'enquête publique. Il comprend :

- ✓ *une notice explicative précisant la place de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération ;*
- ✓ *un plan général des travaux ;*
- ✓ *l'appréciation sommaire des dépenses ;*
- ✓ *l'étude d'impact du projet sur l'environnement ;*
- ✓ *l'avis de l'autorité environnementale ;*
- ✓ *l'évaluation économique et sociale prévue par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) ;*
- ✓ *la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme le cas échéant.*

L'ETUDE D'IMPACT

« Les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leur dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier, doivent comporter une étude d'impact permettant d'en apprécier les conséquences. »
Code de l'environnement article L. 122-1

L'étude d'impact du projet est soumise à l'avis de l'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), autorité administrative compétente pour les projets routiers faisant l'objet d'une décision du ministre chargé de l'environnement. Son avis, rendu dans un délai de trois mois, est intégré au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le contenu des études préalables

Afin de mener à bien cette étape dans le temps prévu pour le projet, de nombreuses études seront lancées en parallèle. Le dossier d'études préalables est défini par la circulaire du 7 janvier 2008 et fera l'objet d'une validation du maître d'ouvrage par décision ministérielle.

Les principales études des études préalables à la déclaration d'utilité publique

Etudes Environnementales	Etudes milieu naturel / zones humides Etudes d'insertion paysagère Etudes agricoles et sylvicoles Etudes acoustiques, air, santé Etudes gaz à effets de serre / Evaluation carbone
Etudes d'évaluation économique et sociale	Etudes modales Etudes d'urbanisme Etudes de financement Etudes de trafic / péage Etudes socio-économiques (LOTI)
Etudes Techniques	Etudes géotechniques Etudes topographiques Etudes hydrauliques Etudes de tracé Etudes d'ouvrage d'art Etudes d'assainissement Etudes de terrassements Etudes de chaussées Etudes d'équipements et de signalisation

Illustrations: Menscom

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre
5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 Orléans cedex 2